

Ce document a été distribué dans toutes les écoles pour que les enfants

puissent les transmettre à leurs parents ce soir.



Tomblaine,
Le 2 avril 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes parents d'élèves scolarisés en école maternelle ou élémentaire à Tomblaine. Les informations données par le Président de la République avant-hier nous ont amené à nous organiser tardivement. La semaine du 5 avril (qui commencera mardi car le lundi est férié) les élèves ne seront pas accueillis dans les écoles, sauf les enfants de publics prioritaires, c'est-à-dire personnels soignants en activité et quelques autres catégories listées aujourd'hui par l'Éducation Nationale.

Contrairement au confinement de mars 2020, les enfants de personnels soignants pourront être accueillis, non pas regroupés dans une même école, mais dans leurs écoles respectives. Pour cet accueil dans les écoles, la mairie n'interviendra pas sur les inscriptions, il revient à chaque parents concerné d'inscrire son enfant auprès du directeur/directrice de l'école.

Pour ce qui concerne les services municipaux, la restauration scolaire sera fermée. Les enfants de personnels prioritaires peuvent être accueillis aux accueils du matin et du soir, à condition que leurs parents les aient obligatoirement inscrits préalablement à la mairie au 03 83 29 44 70.

N'ayant pas connaissance du nombre d'enfants concernés pour le mardi 5 avril, l'accueil du matin et du soir se fera sur le lieu habituel. Il est possible qu'en cas de petit nombre d'enfants à accueillir, il vous soit proposé un endroit regroupé pour le jeudi 7 et le vendredi 8 avril. Si des parents de personnels prioritaires scolarisent leurs enfants (avec ou sans accueil du matin et soir) et souhaitent que leurs enfants soit encadrés entre 11h30 et 13h30, il faudra impérativement qu'ils l'aient signalé par téléphone en mairie. Les parents doivent prévoir le repas tiré du sac. Pour ce qui concerne le temps périscolaire du mardi après-midi et du vendredi après-midi, toujours pour les enfants de personnels prioritaires, ils seront encadrés par des personnels municipaux.

Que ce soit pour les accueils du matin et du soir pour la pause méridienne, ou pour le temps d'activité périscolaire, les enfants devront être obligatoirement inscrits par téléphone à la mairie. Les enseignants ne prendront pas d'inscription pour ce qui concerne le temps encadré par les personnels municipaux.



A Tomblaine

Tomblaine
vendredi 2 avril 2021 13:38

L'ALSH (accueil de loisir sans hébergement) sera fermé au public le 6 avril. Par contre, il pourra accueillir des enfants de personnels prioritaires toute la journée à condition qu'ils aient été inscrits auprès de la mairie. Il en sera de même pour le fonctionnement de l'ALSH pour toute la durée des vacances scolaires, du 12 au 23 avril. Pour ces enfants de personnels prioritaires confiés à l'ALSH, il sera demandé aux parents de fournir un repas tiré du sac.

Les services municipaux qui accueilleront les enfants de personnels prioritaires sur toute cette durée (accueil matin/soir, pause méridienne, temps périscolaire, ALSH) seront gratuits. Nous avons essayé d'offrir un maximum de service public pendant cette période, tout en respectant les conditions qui nous sont imposés.

Comptant sur votre compréhension.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Hervé FERON
Maire de Tomblaine
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy



A Tomblaine

Tomblaine
vendredi 2 avril 2021 13:38
